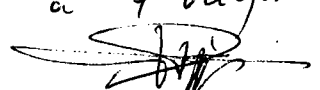


Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 14/11/2025 - B2025/024593 - 2006 B 80180 - 479 446 312 - A.C.T

14 NOV. 2025

Certifié conforme
au principal -


A.C.T.

47944631200031

Montants exprimés en euros

Exercice du : 01/01/2024 au 31/12/2024

Le Greffier

SELAS VIDAL, VIDAL-PENCHINAT

BILAN 2024

3 24593

BILAN ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amorts	Net	Net
Actionnaires - Capital souscrit non appelé	0		0	0
Immobilisations incorporelles	1225	1225	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1225	1225	0	0
Immobilisations corporelles	24373	21392	2981	5000
Immobilisations financières	2420	0	2420	2420
Dépôts et cautionnements versés	2420		2420	2420
Total actif immobilisé	28018	22617	5401	7420
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Fournisseurs débiteurs	-4300		-4300	-4300
Créances	3869	0	3869	434
Rémunérations dues aux salariés	3100		3100	0
TVA sur prestation de service en attente de paiement - Fournisseurs	150		150	150
Autres comptes débiteurs ou créditeurs	619		619	284
Associés - Comptes d'apport en société	0		0	0
Disponibilités	138		138	138
Virements internes	138		138	138
Charges constatées d'avance	0		0	0
Total actif Circulant	-293	0	-293	-3729
TOTAL ACTIF	27725	22617	5108	3691

BILAN PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
	Net	Net
Capital	3371	3371
Capital souscrit appelé versé	3371	6371
Primes d'émission	0	0
Réserves	7375	7375
Réserve légale	600	600
Autres réserves	6775	6775
Report à nouveau	-9870	-18116
Résultat de l'exercice	4823	8246
Total Capitaux Propres	5699	876
Dettes financières	8658	9909
Emprunt	-3391	-1796
Associés - Comptes courants	11276	10846
Banque 1	772	73
Carte à débit différé	0	787
Clients créditeurs	0	0
Dettes d'exploitation	-9249	-7094
Fournisseurs	-13500	-13500
Charges sociales du gérant TNS	3765	5920
Cotisation Foncière des Entreprises	486	486

BILAN PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
	Net	Net
Total Dettes	-591	2815
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL PASSIF	5108	3691

Catifié en forme d'original -

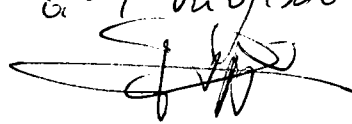


A.C.T.
47944631200031
Montants exprimés en euros
Exercice du : 01/01/2024 au 31/12/2024

Compte de résultat 2024

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
	Net	Net
Chiffre d'affaires	43694	60804
Vente de service	43691	60804
Autres gains divers	2	0
Total des produits d'exploitation	43694	60804
Achats	2809	6366
Prestation de service	0	392
Eau, gaz, électricité	230	460
Matériel et outillage	2579	5514
Services extérieurs	17811	22421
Sous-traitance	8	83
Loyers et charges locatives	0	350
Location de matériel	850	720
Abonnements logiciels	975	951
Assurance professionnelle	188	573
Frais divers	3948	3678
Honoraires divers	27	-2850
Frais d'actes et de contentieux	0	3
Publicité, publications, relations publiques	228	0
Frais de déplacements	1588	10164
Véhicule et carburant	768	0
Réception, représentation, congrès	295	133
Restaurants et repas d'affaires	5976	5541
Internet, téléphone et frais postaux	1155	1483
Services bancaires	1806	1592
Impôts et taxes	-32	2139
Cotisation Foncière des Entreprises	0	835
Autres impôts, taxes et versements assimilés	15	794
CSG déductible	-47	510
Rémunérations et charges sociales	15479	19231
Rémunération du gérant	14831	14218
Cotisations à la Sécurité Sociale des Indépendants du gérant	-1314	2778
Cotisations aux autres caisses spécifiques du gérant	-8	-14
Cotisations Madelin du gérant	1991	2031
CSG/CRDS non déductible	-21	218
Dotations aux amortissements et aux provisions	2019	2327
Amortissement	2019	2327
Autres charges d'exploitation	0	0
Total des charges d'exploitation	38086	52484
RESULTAT D'EXPLOITATION	5608	8320
Total des produits financiers	0	0
Intérêts des emprunts et dettes	750	74

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
	Net	Net
Total des charges financières	750	74
RESULTAT FINANCIER	-750	-74
RESULTAT COURANT	4858	8246
Total des produits exceptionnels	0	0
Pénalités, amendes fiscales et pénales	35	0
Total des charges exceptionnelles	35	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-35	0
Impôts sur les bénéfices	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	4823	8246

Certifié conforme
à l'original.


A.C.T.

EURL au capital de 3 371,00 €

Adresse : 643 Lieu-dit Cercafiot, Saint-julien-les-rosiers

RCS Nîmes 479446312

Procès verbal de décision unilatérale de l'associé unique en date du 30/06/2025

Le 30/06/2025 à 10h00, au siège social de la société, le Gérant de la société A.C.T., à savoir Raymond Petit (ci-après l'"Associé Unique") a décidé de prendre les décisions suivantes :

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'Associé Unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-DEUX EUROS ET SOIXANTE-SEIZE CENTIMES (4 822,76 €), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés s'élevant à TRENTE-CINQ EUROS (35,00 €)

En conséquence, l'associé unique donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024, s'élevant à QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-DEUX EUROS ET SOIXANTE-SEIZE CENTIMES (4 822,76 €) de la manière suivante :

Apurement des pertes antérieures : QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-DEUX EUROS ET SOIXANTE-SEIZE CENTIMES (4 822,76 €)

Dotations aux réserves :

- Dotation à la réserve légale : ZÉRO EURO (0,00 €)
- Dotation à la réserve statutaire : ZÉRO EURO (0,00 €)
- Dotation aux réserves facultatives : ZÉRO EURO (0,00 €)

Bénéfice distribuable :

- À titre de dividende : ZÉRO EURO (0,00 €)
- Report à nouveau : ZÉRO EURO (0,00 €)

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes versés
2023	0,00 €
2022	0,00 €
2021	0,00 €

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°3 : Conventions réglementées

L'Associé Unique, après avoir entendu le rapport spécial du Gérant mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles mentionnées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Résolution n°4 : Rémunération du Gérant

L'Associé Unique, approuve la rémunération du Gérant qui, au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 se monte à 14 810,40 €.

L'Associé Unique, approuve le montant total des cotisations personnelles du gérant de l'exercice 2024 prises en charge par la société pour un montant de 669,08 € (dont 1 991,03 € de cotisations facultatives).

L'Associé Unique décide de fixer la rémunération du Gérant à 0,00 € pour l'exercice 2025, les cotisations sociales afférentes seront intégralement prises en charge par la société.

Il peut décider d'une rémunération moindre, voire nulle.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Résolution n°5 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par L'Associé Unique.

Raymond Petit, Associé Unique



signature